

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
-----  
COMMUNE DE MONTARNAUD  
-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
SÉANCE DU 28 MARS 2014  
-----

Le vingt-huit mars deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 24 mars 2014.

Présents : Isabelle ALIAGA, Jean Marie ARTIERES, Anna ASPART, Gérard CABELLO, Sandrine CAMARASA, Marjorie CAPLIEZ, Stéphane CONESA, Eric CORBEAU, Daniel COURBOT, Fabienne DANIEL, Jean-Pierre DURET, Romain GLEMET, Jean-Michel MANDELLI, Marine MESSEAU, Michel METTEN, Anna NATURANI, Alexis PESCHER, Patricia POULARD, Elvire PUJOLAR, Sandrine ROQUES, Thomas ROUANET, Chantal WRUTNIAK-CABELLO.

Absents ou excusés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Jean-Luc BESSODES	Alexis PESCHER

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame PUJOLAR Elvire, la plus âgée des membres du conseil.

Madame Chantal WRUTNIAK-CABELLO a été élue secrétaire.

Nombre de membres  
Afférents au conseil municipal : 23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

### **2014-40- Election du Maire**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Deux personnes se sont portées candidates :

M. CABELLO pour la liste « Montarnaud Avenir »  
M. PESCHER pour la liste « Choisir Montarnaud »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

a obtenu :

M. Gérard CABELLO : 19 voix (DIX NEUF VOIX),

M. Alexis PESCHER : 4 voix (QUATRE VOIX)

M. Gérard CABELLO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

L'élection de M. le Maire a été faite sans isoloir.

### **2014-41- Désignation du nombre d'adjoints**

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014,

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 23 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à six.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus par 19 voix pour et quatre abstentions.

### **2014-42- Election des adjoints**

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints.

Deux listes d'adjoints ont été déposées par :

M. CABELLO pour la liste « Montarnaud Avenir » :

Les Adjoints proposés sont :

Jean Pierre DURET

Elvire PUJOLAR

Daniel COURBOT

Isabelle ALIAGA

Jean-Michel MANDELLI

Fabienne DANIEL

M. PESCHER pour la liste « Choisir Montarnaud » :

Alexis PESCHER

Sandrine CAMARASA

Jean-Luc BESSODES

Patricia POULARD

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

a obtenu :

Liste de M. Gérard CABELLO : 19 voix (DIX NEUF VOIX),

Liste de M. Alexis PESCHER : 4 voix (QUATRE VOIX).

La liste de M. Gérard CABELLO ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus, à dix-neuf voix contre quatre, les adjoints ci-dessous et par ordre :

Jean Pierre DURET : 1<sup>er</sup> adjoint.

Elvire PUJOLAR : 2<sup>ème</sup> adjointe.

Daniel COURBOT : 3<sup>ème</sup> adjoint.

Isabelle ALIAGA : 4<sup>ème</sup> adjointe.

Jean-Michel MANDELLI : 5<sup>ème</sup> adjoint.

Fabienne DANIEL : 6<sup>ème</sup> adjointe.

L'élection de M. le Maire a été faite sans isoloir.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close.

Et ont signé les membres présents après lecture faite.